

Référent Qualité

Référent Qualité Délégué
Antje WICHMANN
antje.wichmann@grandavignon.fr

Engagement
Référentiel de qualité
SITES TOURISTIQUES



Mme M. Prénom : Nom :
Qualité (préciser responsable, directeur, président) :

Nom du site touristique :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Le site désigné ci-dessus peut adhérer au réseau « Accueil Vélo », s'il offre les services obligatoires du référentiel de qualité « Accueil Vélo » ci-joint et s'il s'est acquitté d'une contribution financière de 200 euros.

En outre, il s'engage à respecter le règlement d'usage de la marque collective « Accueil Vélo », dont les principales modalités sont présentées dans le « guide pratique Accueil Vélo ».

Le présent référentiel est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquiescement d'une nouvelle contribution financière de 200 euros.

En cas de non-reconduction le signataire doit en informer son organisme référent qualité délégué par courriel.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant du site, le signataire doit en avertir son organisme référent qualité délégué afin d'envisager, si besoin est, une nouvelle visite de contrôle.

Si le signataire n'assure pas les services obligatoires vis-à-vis desquels il s'est engagé, l'organisme référent qualité peut prononcer son exclusion du réseau « Accueil Vélo » et par conséquent de tous les documents promotionnels sur lesquels il figure.

Il appartient au référent qualité délégué de retirer la plaque si le site n'est plus « Accueil vélo » (ou bien vérifier que cela ait été réalisé).

Le signataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la marque Accueil Vélo auprès de ses clients et de ses prospects.



SITES TOURISTIQUES

Référentiel de qualité



PRÉREQUIS

-  Le site touristique doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes et inscrit au Schéma Département d'Aménagements Cyclables du Gard).
-  Le site touristique doit proposer un accueil physique.
-  Le site touristique doit être ouvert au minimum 45 jours en juillet et août.

ACCES AU SITE

-  Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le site touristique, et l'itinéraire (Informations disponibles sur place et sur le site internet du site touristique)

SUR LE SITE TOURISTIQUE

-  Documentation vélo existante dédiés aux itinéraires cyclables (gratuit ou payant)
-  Parc de stationnement vélo
Quantité : 5 places minimum (Le nombre de places de stationnement devra être adapté à la taille du site de visite et sa fréquentation)
Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices
Localisation : plus proche que le stationnement automobile
-  Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site
-  Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site

AUTRES SERVICES

-  Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)
-  Mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique

CRITÈRE OPTIONNEL

Panneau informatif indiquant les coordonnées de l'Office de tourisme et des prestataires Accueil Vélo les plus proches (traduction en anglais)

Consignes à bagages gratuite ou payante

Consignes à vélo gratuite ou payante

Accès au WIFI

Tables de pique-nique

Pour ports et haltes



Les douches, si elles existent seront mises à disposition des touristes à vélo (ce critère n'est pas obligatoire pour les sites de visites).

Je soussigné(e) Mme, M.

m'engage à :

- me conformer aux conditions et clauses énumérées dans le référentiel de qualité « Accueil Vélo » ci-dessus,
- respecter chacun des critères, en particulier les prestations obligatoires,
- fournir à l'organisme référent qualité délégué un document cartographié présentant un ou des itinéraires cyclables sécurisés :
 - permettant de rejoindre un itinéraire cyclable balisé depuis mon établissement,
 - ou, à défaut, permettant de découvrir les attraits touristiques alentour, au départ de mon établissement.
- fournir à l'organisme référent qualité délégué toutes données pouvant permettre de suivre les évolutions de la demande (chiffres de fréquentation, régions ou pays d'origine, remarques et réclamations de la clientèle, etc...),
- être à jour dans ma responsabilité civile,
- me soumettre à une visite de contrôle.

Le :

à :

Signature (et cachet du site)*

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Référent Qualité

Référent Qualité Délégué
Antje WICHMANN
antje.wichmann@grandavignon.fr

Engagement
Référentiel de qualité
SITES TOURISTIQUES



Mme M. Prénom : Nom :
Qualité (préciser responsable, directeur, président) :

Nom des sites touristiques : Musée Calvet-Musée du Petit Palais-Musée Lapidaire-Museum
Requien-Palais du Roure

Adresse complète : 65 Rue J. Vernet-Pl. du Palais des Papes-27 Rue de la République-63
Rue J. Vernet-3 Rue Collège du Roure, 84000 AVIGNON

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Les sites désignés ci-dessus peuvent adhérer au réseau « Accueil Vélo », s'ils offrent les services obligatoires du référentiel de qualité « Accueil Vélo » ci-joint et s'ils se sont acquittés d'une contribution financière qui s'élève à 200 € pour le premier établissement, 60 € pour le second, et la gratuité pour les trois autres, soit 52 € par établissement.

En outre, ils s'engagent à respecter le règlement d'usage de la marque collective « Accueil Vélo », dont les principales modalités sont présentées dans le « guide pratique Accueil Vélo ».

Le présent référentiel est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquittement d'une nouvelle contribution financière.

En cas de non-reconduction le signataire doit en informer son organisme référent qualité délégué par courriel.
En cas de changement de propriétaire ou de gérant du site, le signataire doit en avertir son organisme référent qualité délégué afin d'envisager, si besoin est, une nouvelle visite de contrôle.

Si le signataire n'assure pas les services obligatoires vis-à-vis desquels il s'est engagé, l'organisme référent qualité peut prononcer son exclusion du réseau « Accueil Vélo » et par conséquent de tous les documents promotionnels sur lesquels il figure.

Il appartient au référent qualité délégué de retirer la plaque si le site n'est plus « Accueil vélo » (ou bien vérifier que cela ait été réalisé).

Le signataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la marque Accueil Vélo auprès de ses clients et de ses prospects.



SITES TOURISTIQUES

Référentiel de qualité



PRÉREQUIS



Le site touristique doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes et inscrit au Schéma Département d'Aménagements Cyclables du Gard).



Le site touristique doit proposer un accueil physique.



Le site touristique doit être ouvert au minimum 45 jours en juillet et août.

ACCES AU SITE



Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le site touristique, et l'itinéraire (Informations disponibles sur place et sur le site internet du site touristique)

SUR LE SITE TOURISTIQUE



Documentation vélo existante dédiés aux itinéraires cyclables (gratuit ou payant)



Parc de stationnement vélo

Quantité : 5 places minimum (Le nombre de places de stationnement devra être adapté à la taille du site de visite et sa fréquentation)

Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices

Localisation : plus proche que le stationnement automobile



Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site



Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site

AUTRES SERVICES



Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)



Mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique

CRITÈRE OPTIONNEL

Panneau informatif indiquant les coordonnées de l'Office de tourisme et des prestataires Accueil Vélo les plus proches (traduction en anglais)

Consignes à bagages gratuite ou payante

Consignes à vélo gratuite ou payante

Accès au WIFI

Tables de pique-nique

Pour ports et haltes



Les douches, si elles existent seront mises à disposition des touristes à vélo (ce critère n'est pas obligatoire pour les sites de visites).

Je soussigné(e) Mme, M.

m'engage à :

- me conformer aux conditions et clauses énumérées dans le référentiel de qualité « Accueil Vélo » ci-dessus,
- respecter chacun des critères, en particulier les prestations obligatoires,
- fournir à l'organisme référent qualité délégué un document cartographié présentant un ou des itinéraires cyclables sécurisés :
 - permettant de rejoindre un itinéraire cyclable balisé depuis mon établissement,
 - ou, à défaut, permettant de découvrir les attraits touristiques alentour, au départ de mon établissement.
- fournir à l'organisme référent qualité délégué toutes données pouvant permettre de suivre les évolutions de la demande (chiffres de fréquentation, régions ou pays d'origine, remarques et réclamations de la clientèle, etc...),
- être à jour dans ma responsabilité civile,
- me soumettre à une visite de contrôle.

Le :

à :

Signature (et cachet du site)*

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

